

Certifié conforme
à l'original.

A BIGGER SPLASH!
Siren: 530 390 657
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 10.000 Euros
Siège social : 11 Rue Dulong – 75017 Paris

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
Du 22 décembre 2025

L'an deux mil vingt cinq
Le 22 décembre à 9 heures
Au siège social,

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 novembre, l'associée unique de la SARL A BIGGER SPLASH! au capital de 10.000 Euros, divisé en 100 parts sociales de 100 Euros chacune, dont le siège social est situé 11, rue Dulong – 75017 Paris, a convoqué une Assemblée Générale Extraordinaire pour délibérer de l'ordre du jour suivant :

- changement d'adresse de la Société,

La soussignée :

- Madame Céline COULANGE, née le 2 Octobre 1978 à Saint Leonards Sydney (Australie), domiciliée 118 Rue Damrémont – 75018 Paris, de nationalité Française,

Ici présent

L'ensemble des associés étant présent, l'assemblée peut valablement délibérer.

Madame Céline COULANGE préside la réunion en sa qualité de gérante.

La présidente rappelle que l'associée unique s'est réunie en assemblée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- changement d'adresse de la société,

Et met à disposition de l'assemblée les documents suivant :

- les statuts de l'entreprise
- le texte du projet des résolutions soumises à l'Assemblée
- la feuille de présence à l'Assemblée Générale

Après divers échanges de vues et personne ne demandant plus la parole, les dispositions suivantes figurant à l'ordre du jour sont soumises successivement aux voix :

ce

PREMIERE RESOLUTION

La présidente propose d'élire le siège social de la société A BIGGER SPLASH! à l'adresse suivante :

118 Rue Damrémont – 75018 Paris

Par conséquent, la forme initiale des statuts est modifiée (article 4). Une mise à jour des statuts est proposée et cela afin de définir la nouvelle adresse du siège social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer les formalités prescrites par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 heures 15.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal que l'associée unique a signé par lecture

Céline COULANGE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Céline Coulangue', with a stylized, flowing script.